



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12082713

Tribunal de Commerce de Tournai

dépôt au greffe le 19 AVR. 2012

[Signature]
Greffier

Greffier

N° d'entreprise : 442377606

Dénomination

(en entier) : **VETAK**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE DE SEBLES 20 - 7760 CELLES

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Démission et nomination gérants et représentants persemanents + transfert
siège social**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16/04/2012

Le 16 avril 2012, s'est tenue l'assemblée générale des associés de la SPRL VETAK inscrite à la BCE sous le n° d'entreprises 0442.377.606 et dont le siège social est sis rue de Sèbles 20 à 7760 CELLES.

Sont présents :

1. Monsieur Arnaud BONNEL, né le 19 janvier 1970 à CROIX (France), de nationalité française, demeurant 9 rue des Victimes à BAILLEUL (7730), titulaire de 51 des 100 parts sociales émises par la SPRL VETAK, marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Anne-Catherine DELECROIX, née le 27.10.1970 à CROIX, de nationalité française, demeurant 9 rue des Victimes à BAILLEUL (7730).

2. Mademoiselle Eugénie BONNEL née le 10 octobre 1997 à BOURGES (France), de nationalité française, demeurant 9 rue des Victimes à BAILLEUL (7730), titulaire de 11 des 100 parts sociales émises par la SPRL VETAK, représentée aux présentes par sa mère, Madame Anne-Catherine DELECROIX ci-avant mieux qualifiée.

3. Monsieur Emilien BONNEL née le 29 décembre 1999 à DIJON (France), de nationalité française, demeurant 9 rue des Victimes à BAILLEUL (7730), titulaire de 11 des 100 parts sociales émises par la SPRL VETAK, représenté aux présentes par sa mère, Madame Anne-Catherine DELECROIX ci-avant mieux qualifiée.

4. Monsieur Oscar BONNEL née le 29 août 2002 à LILLE (France), de nationalité française, demeurant 9 rue des Victimes à BAILLEUL (7730), titulaire de 11 des 100 parts sociales émises par la SPRL VETAK, représenté par sa mère, Madame Anne-Catherine DELECROIX ci-avant mieux qualifiée.

5. La SPRL KAKINE, société de droit belge, dont le siège social est sis à 7730 BAILLEUL, rue des Victimes, 9, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise BE 0825715072, titulaire de 16 des 100 parts sociales émises par la SPRL VETAK, ici représentée par son gérant, Madame Anne-Catherine DELECROIX ci-avant mieux qualifiée.

Les associés présents constatent qu'ils détiennent l'intégralité des parts sociales émises en représentation du capital social de la SPRL VETAK.

Ils déclarent avoir été valablement convoqués et pouvoir valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

A l'unanimité des voix, les associés prennent les décisions suivantes :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Délibération n° 1 :

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Alain VERFAILLIE en qualité de gérant de la SPRL VETAK. L'assemblée générale lui octroie immédiatement décharge pleine et entière et renonce à tout recours à son encontre.

Délibération n° 2 :

L'assemblée générale nomme Monsieur Arnaud BONNEL en qualité de nouveau gérant de la SPRL VETAK.

Délibération n° 3 :

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la SPRL VETAK à l'adresse suivante : rue des Victimes 9 à 7730 BAILLEUL

Immédiatement après ces décisions, s'est tenu le conseil de gérance et les décisions suivantes ont été acceptées:

Monsieur Arnaud BONNEL, en sa qualité de nouveau gérant de la SPRL VETAK :

- d'une part, prend acte et accepte la démission de Monsieur Alain VERFAILLIE en qualité de représentant permanent de la SPRL VETAK dans le cadre de ses mandats d'administrateurs-délégués de la SA CROC'IN et de la SA ROLPH & ROLPH ;

- d'autre part, décide que désormais, il est le représentant permanent de la SPRL VETAK dans le cadre de ses mandats d'administrateurs-délégués de la SA CROC'IN et de la SA ROLPH & ROLPH.

Après avoir ainsi délibéré, la séance est levée et les associés ont signé le présent procès-verbal afin d'y marquer leur plein accord.

Arnaud BONNEL
Gérant